



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE

ORGANISATION-EMPLOI-COMPETENCES

VOUS INFORME

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Direction du Développement Territorial

**Chargé.e de mission accessibilité et prévention sécurité incendie
(H/F)**

Réf : 20-002

MISSIONS

Au sein de la Direction Développement Territorial, en collaboration avec la Direction du Patrimoine Bâti le.la chargé.e de mission Accessibilité et Prévention Sécurité Incendie assure la prévention du risque incendie et l'accessibilité des PMR, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) privés et publics ainsi que les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

ACTIVITES

1 - Instruire des dossiers de demande de création, de modification, d'aménagement des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur :

- Instruire les projets soumis à Autorisation de Travaux (AT) et Permis de Construire (PC) en matière de sécurité incendie et accessibilité des ERP de 5ème catégorie,
- Gérer les dossiers d'aménagement AT relatifs aux ERP de 1ère à 4ème catégories et de 5ème catégorie faisant l'objet d'une demande de dérogation ou des établissements de sommeil,
- Contrôler la recevabilité du dossier au vu du bordereau d'envoi,
- Rédaction d'avis techniques au titre de la sécurité et de l'accessibilité sur les demandes d'autorisation de travaux (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable...) des établissements recevant du public et les IGH (Hôtels, commerces, restaurants...),
- Rédaction des arrêtés et courriers et suivi administratif des dossiers (recevabilité, proposition des arrêtés d'autorisation ou de refus),
- Contrôle de la régularité des constructions et des aménagements au regard des autorisations délivrées,
- Préparer et suivre les dossiers relatifs à la réglementation incendie et à l'accessibilité PMR dans les bâtiments communaux en lien avec la direction du patrimoine bâti,
- Identifier la réglementation applicable et vérifier la conformité du projet,
- Examiner les études de demande de dérogation.

2 - Organiser les commissions de sécurité : - Planification, organisation et participations aux commissions communales de sécurité incendie (contrôles d'ouvertures, visite périodiques...), - Rôle de conseil auprès de l' élu président de la commission de sécurité, :

- Préparation des commissions de sécurité dans les bâtiments communaux, en transversalité avec la Direction du Patrimoine Bâti,



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE

ORGANISATION-EMPLOI-COMPETENCES

VOUS INFORME

- Mise en œuvre et suivi des procédures réglementaires (notifications, procès-verbaux, mises en demeure, fermetures, réouvertures...)
- Participation avec suivi administratif et technique des commissions départementales de sécurité des ERP de 1ère catégorie à 4ème catégorie et les IGH,
- Proposer et présenter des prescriptions et un avis technique à la commission de sécurité,
- Faire procéder aux essais des installations de sécurité,
- Renseigner les membres de la commission de sécurité sur les niveaux de sécurité et de risque du bâtiment,
- Apporter des avis et des arguments techniques pour animer les échanges au sein de la commission sécurité,
- Rédiger un rapport technique de visite à la commission.

3 - Suivre les prestations :

- Suivre les levées de prescriptions des commissions, en collaboration avec les services techniques,
- Assurer les contrôles techniques obligatoires sur les bâtiments communaux et le suivi des levées des observations,
- Diagnostiquer et analyser les anomalies pouvant exister dans les ERP, et contrôler le respect des règles de sécurité dans les bâtiments communaux existants,
- Aider les exploitants publics et privés pour une meilleure prise en compte des responsabilités et obligations en termes de sécurité incendie et accessibilité PMR.

4 - Informer et conseiller sur la réglementation applicable en matière de sécurité incendie et de risque :

- Ecouter et conseiller les demandeurs sur la faisabilité d'un projet et les procédures à suivre,
- Informer les autorités administratives, le pétitionnaire, le maître d'ouvrage les exploitants les usagers sur la réglementation applicable en matière de sécurité
- Alimenter et actualiser les bases d'information et de documentation

PROFIL

- Bac +5
- Expérience significative de terrain ou formation scientifique,
- Maîtrise de la réglementation en matière de pouvoirs de police : accessibilité, sécurité incendie et risques,
- Maîtrise des normes concernant les établissements recevant du public (sanitaire, incendie, accessibilité),
- Connaissance générale des risques et des moyens de prévention ERP/IGH,
- Rigueur et respect des délais,
- Rédaction des rapports, courriers, notes de synthèses, procès-verbaux à partir des relevés et des observations effectuées
- Sens du travail en équipe, en transversalité,
- Qualités relationnelles, réactivité, patience et pédagogie,
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve.



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE

ORGANISATION-EMPLOI-COMPETENCES

VOUS INFORME

CADRE STATUTAIRE

Cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, Cat A

Merci d'adresser votre candidature **avant le 10 février 2020** à :

Monsieur le Maire

Par courriel :

service.recrutement@ville-bagnolet.fr